

Des immeubles près de l'aéroport, peu importe le bruit !

Malgré des mises en garde alarmantes démontrant la réverbération et l'amplification du bruit des avions sur des barres d'immeuble, le Conseil d'Etat poursuit son projet de densification du quartier de Cointrin. Et ce, au mépris de la qualité de vie de futurs habitants.

- Le Conseil d'Etat s'obstine et veut construire 5'800 logements à proximité de l'autoroute et de l'aéroport, côté Balexert.
- Dans ce secteur, l'Etat refusait jusqu'alors toute autorisation de construire en raison du bruit.
- Des experts s'accordent sur le fait que la construction d'immeubles augmenterait sensiblement le bruit en raison de la réverbération du bruit sur les façades, conduisant à une variation de +5 à + 10 décibels, soit 3 à 10 fois plus de bruit!
- Peu encline à se positionner sur une pétition dénonçant cette aberration, la commission ad hoc la renvoie au Grand Conseil afin de la classer.
- En procédant ainsi, nos autorités politiques ignorent le principe de précaution et donnent bien peu de considération à une pétition citoyenne et à la qualité de vie des futurs habitants.

"[Vernier - Meyrin – Aéroport](#)" est un des 10 grands projets d'urbanisation du canton de Genève. Selon ses promoteurs, il vise à "développer une façade économique « vitrine » le long de l'autoroute constituant un écran contre le bruit pour des quartiers plus résidentiels". A terme, il permettrait de développer 5'800 logement et 9'400 emplois en densifiant un large périmètre sous forme de quartier mixte à dominante résidentielle où la qualité de vie devra primer.

La réalisation de ce grand projet urbain nécessite le déclassement de deux périmètres en zone de développement 3. Lors de la session du 22 juin 2017, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont donc envoyé deux projets de loi en commission "aménagement du canton" (voir [PL 12136](#) et [PL 12137](#)). En agissant ainsi, les Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne prennent absolument pas considération la pétition [P 1987](#) qui dénonce d'inquiétants problèmes de bruit.

Une pétition embarrassante

Le 1^{er} septembre 2016, une pétition comportant 740 signatures est déposée auprès du Grand Conseil afin de l'alerter. Le grand projet "Vernier-Meyrin-Aéroport" avec sa ceinture de bâtiments de grande taille engendrera des nuisances sonores portant préjudice à la qualité de vie du futur quartier d'habitation. Les bâtiments commerciaux pensés comme une barrière de protection agiront en fait comme un enclos de réverbérations sonores et renverront le bruit des avions contre les façades des futurs immeubles d'habitation prévus dans ce grand projet. L'avenir du développement de l'aéroport (poumon économique de Genève) sera certainement entravé par les plaintes croissantes de milliers de nouveaux habitants faussement attirés par les promesses d'un espace de qualité.

La commission des pétitions a auditionné le porteur de cette pétition, Serge Reynaud, ingénieur physicien, ancien coordinateur technique du CERN et spécialiste des ondes sonores ainsi que Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). En parallèle, une étude sur le "bruit des avions et des formes urbaines" a été menée par un bureau indépendant.

Les principales conclusions figurent sur la page suivante.

La réverbération du bruit n'est pas reconnue par la loi

Aujourd'hui, la loi fédérale sur le bruit (ordonnance sur la protection contre le bruit – OPB) ne prend pas en considération le phénomène de réverbération et d'amplification du bruit sur les façades d'immeuble, car il est jugé trop complexe à calculer. Lors de la planification d'un nouveau quartier, le préavis du Service spécialisé, soit le SABRA, n'en tient tout simplement pas compte. La loi recommande de mesurer le bruit à partir de moyennes annuelles. Même si le passage d'un avion provoque une nuisance plus importante, le cadre légal ne le prend pas en considération. Il est donc difficile de faire reconnaître cette problématique aux autorités.

Des mesures du bruit obsolètes

Pour donner son préavis, le SABRA s'est basé sur le cadastre du bruit daté de 2009, qui reflète l'activité aérienne de l'an 2000 (soit 7 millions de passagers). Or l'aéroport prévoit 18 millions de passagers en 2020 et 25 millions en 2030. Le directeur du SABRA reconnaît par conséquent qu'il n'a ni les outils ni les données nécessaires pour identifier correctement ces nuisances. Il ajoute qu'une actualisation du cadastre du bruit de l'activité aérienne pourrait agrandir le périmètre d'interdiction de construction. Toutefois, le Conseil d'Etat n'a pas attendu cette actualisation pour transmettre les projets de déclassement au Grand Conseil.

Une étude décriée

Bien que sa réalisation soit incomplète et que sa méthode soit critiquée, l'étude commanditée par le SABRA et réalisée par un bureau indépendant confirme des phénomènes de réverbération du bruit. Le niveau sonore instantané maximum (moment où le bruit de l'avion est le plus fort) est généralement plus élevé dans les secteurs avec réflexion (jusqu'à +5 à +10 décibels, soit 3 à 10 fois plus de bruit). Compte tenu de la marge d'erreur, de 1 à 2 décibels, cette nuisance pourrait par conséquent être bien plus gênante. Il est intéressant de constater qu'une étude a été réalisée sur cette question près de l'aéroport de Schiphol, à Amsterdam, dont le SABRA n'avait toutefois connaissance au moment de se déterminer sur ce projet.

Genève, le 9 octobre 2017

Historique de la pétition

- I. 1^{er} septembre 2016: dépôt de la pétition ([P 1987](#))
- II. 10 janvier 2017: rapport de la commission des pétitions ([P 1987 A](#)). Renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.
- III. 18 septembre 2017: rapport de la commission des pétitions ([P1987 B](#)). Dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil
- IV. 13 octobre 2017: vote du Grand Conseil sur la pétition

Loi de modification de zones

Les projets de loi pour déclasser les périmètres de Cointrin Est et Cointrin Ouest ([PL 12136](#) et [PL 12137](#)) ont été envoyés à la commission aménagement du canton le 22 juin 2017, alors que le Conseil d'Etat était informé des problèmes de nuisances soulevés par la pétition.

Contact: association Pic-Vert Assprop Genève

- Andreas Fabjan (079 590 24 89), membre du comité et représentant de l'association auprès des médias
- Alain Burri (079 200 45 74), membre du comité et spécialiste du dossier Vernier - Meyrin - Aéroport